

Préface

Il y a plus de 10 ans déjà que paraissait la première édition *Éléments de droit administratif* de M. Philippe Bouvier. Une seconde édition s'imposait. Le droit en général et le droit administratif en particulier sont en perpétuel mouvement ; le phénomène ne date pas d'hier, mais il a tendance à s'accroître. Cette accélération est particulièrement sensible en Belgique. Les causes en sont diverses. D'ordre interne d'abord : une réforme de l'État n'est pas encore achevée qu'une autre pointe à l'horizon et chacune d'entre elles a des répercussions en droit administratif tant au plan de l'organisation des services qu'à celui du droit matériel. Sous l'effet de ce phénomène, le droit administratif n'est plus un mais pluriel et les collectivités fédérées, soucieuses de s'émanciper de l'État fédéral, ont tendance à mettre en place des structures et à adopter des règles qui, au fil du temps, s'écartent de plus en plus du modèle fédéral. D'ordre externe ensuite : le droit national l'est de moins en moins. Il est constitué, pour une part croissante, de réglementations qui sont la transposition, voire la reproduction en droit interne de normes de droit international et, singulièrement, de droit communautaire, mouvement qui sous l'effet de la mondialisation prend encore plus d'ampleur. Droit national et droit international se mêlent et s'entremêlent au point de se confondre.

Il y a enfin l'instabilité foncière d'un droit qui se veut à l'écoute permanente des besoins d'une société en pleine mutation et qui, pris de tournis, sème à tout vent.

Relayé par quelques collègues, messieurs B. Cuvelier et R. Born et madame F. Piret, tous membres de l'Auditorat du Conseil d'État, l'auteur, auditeur Général et maître de conférences à l'Université catholique de Louvain, a relevé avec succès le défi de réactualiser chacune des parties de son ouvrage en ayant égard à la législation, à la doctrine et à la jurisprudence les plus récentes.

Comme dans l'édition précédente, il s'y tient à l'essentiel, ni digressions inutiles, ni accumulation de références vieilles ou surabondantes : droit au but. Le corps du texte énonce de manière claire et précise les

règles et principes qui régissent la matière et les principales exceptions qui y sont apportées, et renvoie, pour le reste, à de très nombreuses notes de bas de page servant, selon le cas, à préciser ou à illustrer le propos au moyen de quelques arrêts ou jugements particulièrement bien choisis ou à s'autoriser de la meilleure doctrine. S'y manifeste également le souci constant d'inviter le lecteur à poursuivre sa réflexion. M. Philippe Bouvier et ses collègues ont assurément l'esprit cartésien et réussissent à nouveau la gageure de donner de notre droit administratif en pleine mutation l'image rassurante d'un droit transcendé par des principes communs et parcouru par le même esprit de rationalité. Le lecteur y trouvera les clés qui devront lui permettre de s'aventurer avec plus d'assurance dans le maquis des réglementations sectorielles et disparates du droit administratif spécial. Pour tous ceux qui s'intéressent au droit administratif, la seconde édition constitue, comme la première, un ouvrage de référence.

R. ANDERSEN,
Premier Président du Conseil d'État,
Professeur émérite de l'UCL.